

# LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

Il peut sembler paradoxal de poser la création du ministère du Travail comme découlant, par choc en retour, du Congrès d'Amiens. Cependant, si paradoxal qu'il paraisse, il y a une large part de vérité en une telle affirmation.

La création de ce ministère n'est apparue urgente que parce qu'en face du capitalisme se dresse une classe ouvrière puissamment organisée, et qui, de plus en plus, prend conscience de sa force et formule, avec toujours davantage de netteté, ses vœux.

A supposer qu'au Congrès d'Amiens on n'eût pris que des résolutions d'anodin caractère, que l'ambiance eût révélé dans les organismes syndicalistes une acuité visuelle tellement faible que leur horizon social se confondit avec l'horizon réformiste des hommes au pouvoir, il est bien évident qu'en ce cas Clemenceau ne se fût pas avisé de créer un ministre spécial pour donner à la classe ouvrière l'illusion que, désormais, les questions qui la touchent particulièrement sont les plus importantes qu'il soit, et doivent passer au premier plan.

Dans la société actuelle, - à plus forte raison dans les sphères gouvernementales, où, moins qu'ailleurs, on fait du sentiment, - on ne cajole pas les faibles, et on n'a de prévenances que pour les forts,... et on dose ces prévenances et le respect qu'on leur doit sur les craintes qu'ils inspirent.

Ceci constaté, il serait naïf de supposer que cette reconnaissance de la puissance ouvrière est désintéressée et qu'il ne s'y mêle pas des arrière-pensées d'étranglement. Il ne faut jamais perdre de vue que, quoi qu'il advienne, classe ouvrière et Pouvoir sont deux ennemis irréconciliables. Ce dernier, mandataire de la classe bourgeoise, a pour mission formelle de défendre ses intérêts; aussi, lorsqu'il lui arrive de faire au Prolétariat des concessions, - si considérables qu'on les suppose, - elles ne sont jamais que des expédients pour éviter un plus grand mal. Il en est des réformes ouvrières comme d'un vaisseau qui fait eau pour maintenir son navire à flot, le capitaine jette par dessus bord tout ou partie de la cargaison. Il va de soi que cette opération n'est pas faite de gaieté de cœur. Ainsi est-il des réformes ouvrières: elles délestent le bateau capitaliste.

Au surplus, dans les projets gouvernementaux, comme à toute médaille, il y a un revers. Ainsi, le ministère du Travail, outre qu'il est une implicite reconnaissance de la puissance ouvrière, est pour celle-ci un danger.

Parallèlement au grandissement des organismes de résistance des travailleurs, la classe ennemie développe ses traquenards, avec le secret espoir d'enrayer la croissance et le pullulement des Syndicats.

L'œuvre de réaction commencée par la tentative de mutualiser les Syndicats avec l'ex-employé du ministère de l'Intérieur, Barberet (1) (précurseur de Biétry (2)), s'est continuée par leur légalisation. Grâce à la loi de 1884, on avait espéré canaliser le mouvement économique, finir en tutelle la classe ouvrière et l'empêcher de s'élever à sa conscience de classe.

Ces manœuvres ont avorté! Les travailleurs ne se sont pas laissés prendre aux pièges tendus par Waldeck-Rousseau. La classe ouvrière est aujourd'hui trop consciente pour tomber dans de nouveaux panneaux. Elle saura faire le départ entre les améliorations réelles, dont sa force syndicale aura imposé la

(1) BARBERET Joseph (1837-1920); syndicaliste et coopérateur, très lié aux blanquistes pendant «La Commune de Paris», il se fit réformiste-collaborateur avec l'État dès la reconstruction des organismes ouvriers et les premiers *Congrès ouvriers*.

(2) Pierre BIÉTRY (1872-1918), socialiste-guesdiste qui vira au syndicalisme jaune, créant l'un des ancêtres de la C.F.T.C., la *Fédération nationale des Jaunes de France*.

reconnaissance légale à la société bourgeoise et les pièges que lui tendra le ministère du Travail pour briser son organisme autonome.

On aura beau nous vanter les bienfaits du contrat collectif, de l'arbitrage obligatoire et autres projets de même farine, ce ne sera pas raison suffisante pour nous amadouer.

Il ne s'agit pas de se payer de mots. Il faut examiner ce qu'il y a au fond de ces projets, ce qui les caractérise. Or, ce qui leur donne figure à part, c'est qu'ils sont, les uns et les autres, inspirés de l'idée que le meilleur moyen de briser l'action révolutionnaire des Syndicats, c'est de les incorporer dans l'organisation sociale actuelle, de leur donner figure nouvelle, en les vidant de leur esprit de classe auquel viendrait se substituer l'esprit de pactisation avec la bourgeoisie. Dès lors, aux lieu et place de l'antagonisme et de la lutte du travail contre le capital, nous aurions des combinaisons d'un pacifisme social qui aboutiraient à consolider la société actuelle et à river plus fortement que jamais les chaînes qui subordonnent les salariés au patronat.

C'est là le danger que porte en soi le ministère du Travail. Mais, s'il est nécessaire de montrer que nous ne sommes pas dupes, il n'y a pas à s'exagérer le péril.

Ce n'est pas au lendemain du Congrès d'Amiens où, avec une vigoureuse netteté, s'est affirmé le caractère révolutionnaire du syndicalisme, qu'il y a à redouter que les organismes ouvriers se laissent détourner de leur chemin et prendre aux décevantes avances du Pouvoir.

**Émile POUGET.**

-----